

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en visioconférence le 7 février 2022 à 20h00 heures à la salle municipale au 2590, rue Principale à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin, Patrice Lemay et Sébastien Leclerc et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, secrétaire-trésorière.

Absent :

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

**2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

18-02-2022

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU  
7 FÉVRIER 2022**

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Greffe et gestion administrative
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022
  - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2022
  - 3.3 Approbation des comptes du mois
  - 3.4 Approbation des factures
  - 3.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2022
  - 3.6 Création du comité d'accueil des nouveaux arrivants
  - 3.7 Nomination des membres et révocation de la CDE de St-Édouard
  - 3.8 Adhésion annuelle à l'ADMQ
  - 3.9 Avis de motion : projet de règlement #100-001-2022-01 modifiant le règlement #2018-008 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus
  - 3.10 Achat d'un ordinateur portable dédié au Service de garde
  - 3.11 Renouvellement d'ordinateurs désuets pour les travaux publics et la réception
  - 3.12 Engagement d'un inspecteur municipal dans le cadre du programme en subvention intermunicipale
4. Sécurité publique
5. Transport et hygiène du milieu
  - 5.1 Autorisation pour la conclusion d'une entente visant la création d'une régie intermunicipale de collecte de matières organiques
6. Santé et bien-être
7. Aménagement et urbanisme
  - 7.1 Octroi de contrat de gré à gré à BC2 pour révision quinquennale du plan d'urbanisme et règlements de zonage et lotissement
8. Développement économique

**9. Loisirs et culture**

- 9.1 Demande de commandite du Club de motoneige Seigneurie Joly Inc.

**10. Rapports des différents comités**

**11. Divers**

**12. Période de questions aux contribuables**

**13. Levée de l'assemblée**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

**3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE**

**3.1**

19-02-2022

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022**

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 tel que rédigé.

**QUE** madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

**3.2**

20-02-2022

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2022**

- c) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- d) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2022 tel que rédigé.

**QUE** madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

### 3.3

21-02-2022

#### APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

**QUE** les listes des comptes compressibles et incompressibles au 31 janvier 2022 au montant de \$209 190,10 incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit:

Salaires	36 218,77\$
Comptes à payer 2021	67 985,56\$
Comptes à payer 2022	48 428,97\$
Déboursés	56 556,80\$

### 3.4

22-02-2022

#### APPROBATION DES FACTURES

Paiement de la facture de Soluce au montant de 2 379,98\$ pour aide budget 2022.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.13000.413.

Paiement de la facture de Gestar au montant de 1 408,44\$ pour mises à jour périodiques annuelles.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.13000.414.

Paiement de la facture de Forestier G.S au montant de 2 695,88\$ pour buchage d'arbre en bordure de la rivière.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.46000.411.

Paiement de la facture de CIM au montant de 6 300,76\$ pour soutien technique général.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.13000.414.

Paiement de la facture de MRC de Lotbinière au montant de 8 633,62\$ pour service d'ingénierie 2021.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.46000.411 et 23.04003.721.

Paiement des factures d'Atelier Genytech au montant total de 3 472,28\$ pour vérification annuelle des camions de pompier.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.22000.525.

Paiement de la facture de BC2 au montant de 1 595,28\$ pour assistance professionnelle en urbanisme.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.61000.410.

Paiement de la facture de Soluce au montant de 6 898,50\$ pour intérimaire états financiers 2021.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.13000.413.

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

**QUE** la liste des factures au 31 janvier 2022 soit adoptée telle que présentée.

### 3.5

#### DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 31 JANVIER 2022

### 3.6

23-02-2022

#### CRÉATION DU COMITÉ D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

**ATTENDU** la volonté de la municipalité de soutenir les personnes immigrantes et les nouveaux arrivants dans leur accueil et leur intégration ;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

- De procéder à la création du comité d'accueil des nouveaux arrivants composé des personnes suivantes :
- Denise Poulin, maire, représentante du conseil municipal
- Réjeanne Côté, Coordinatrice des loisirs
- Patricia Lemay
- Fernand Lévesque
- Linda Grégoire
- Marcel St-Pierre
- Mélanie Poulin
- Ramy Belsawy

Ce comité sera sous la responsabilité de l'élue Denise Poulin, maire.

### 3.7

24-02-2022

#### NOMINATION DES MEMBRES ET RÉVOCATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉDOUARD

**ATTENDU** la volonté de la municipalité de favoriser la création d'emplois;

**ATTENDU** la volonté de la municipalité de favoriser le développement résidentiel, commercial et industriel;

**ATTENDU** la volonté de la municipalité de coordonner le volet des nouveaux arrivants;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE PROCÉDER au redémarrage de la Corporation de développement économique de Saint-Édouard qui aura le mandat suivant:

- d'agir à titre consultatif auprès du conseil municipal;
- de mobiliser la population pour la réalisation de projet;
- de servir de lien entre la population et le conseil municipal;
- de favoriser le développement, aménagement qui correspondent aux besoins et aux attentes de la population;
- de représenter les citoyens ou groupes de citoyens auprès du conseil municipal;
- d'être un partenaire avec les organismes locaux et régionaux;
- de favoriser la concertation et le partenariat dans le milieu.

QUE la Corporation de Développement Économique de Saint-Édouard sera formée des membres suivants :

- Mylène Bernier, conseillère municipale,
- Claude Garneau,
- Renald Lemay,
- Mélanie Poulin,
- Sara Leclerc,
- Laétitia Létourneau
- Richard Laroche.

### 3.8

25-02-2022

#### ADHÉSION ANNUELLE À L'ADMQ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière a reçu les coûts pour l'adhésion 2022 à l'ADMQ;

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**DE RENOUVELLER** l'adhésion à l'ADMQ pour un montant de 890.00\$ taxes en sus.

### 3.9

#### AVIS DE MOTION

Lina Trépanier donne AVIS DE MOTION qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement #100-001-2022-01 modifiant le règlement #2018-008 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »

### 3.10

26-02-2022

#### ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE DÉDIÉ AU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE DU CHÊNE

CONSIDÉRANT qu'actuellement, le service de garde ne dispose d'aucun ordinateur;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de la COVID-19, les techniciennes en service de garde ne peuvent utiliser l'équipement de l'école;

En conséquence,  
Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**DE FAIRE L'ACHAT** d'un ordinateur portable chez 6TEM TI pour le service de garde au montant de \$1 831,15 taxes en sus.

### 3.11

27-02-2022

#### **RENOUVELLEMENT D'ORDINATEURS DÉSUETS POUR LES TRAVAUX PUBLICS ET LA RÉCEPTION**

**CONSIDÉRANT** qu'il est conseillé de renouveler l'équipement informatique aux 5 ans;

**CONSIDÉRANT** qu'actuellement, deux postes informatiques ont au-delà de cinq ans;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un risque élevé de bris de ces équipements;

En conséquence,  
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**DE FAIRE L'ACHAT** d'un ordinateur portable et d'un poste informatique fixe chez 6TEM TI au montant de \$3 262,30 taxes en sus.

### 3.12

28-02-2022

#### **ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME EN COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente conjoint avec la municipalité de St-Flavien dans le cadre du programme en coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT** qu'une seule candidate a été reçue en entrevue;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**D'ENGAGER** Madame Vicky Saumure selon les modalités stipulées sur le protocole d'entente signée entre les deux municipalités;

**QU'en plus de** Madame Marilyn Bronsard-Harvey, de la Firme BC2, Madame Vicky Saumure soit responsable de faire respecter les dispositions normatives contenues au règlement d'urbanisme;

**QU'en plus de** Marilyn Bronsard-Harvey, de la Firme BC2, Madame Vicky Saumure soit responsable de statuer sur toute

demande de permis ou de certificat présenté en vertu de ce règlement;

**QU'**en plus de Marilyn Bronsard-Harvey, de la Firme BC2, Madame Vicky Saumure soit responsable de tout émission de constat d'infraction;

**QUE** Louis-Mathieu Fréchette, de la Firme BC2, soit aussi autorisé aux mêmes pouvoirs lors de l'absence de Madame Bronsard-Harvey et de Madame Vicky Saumure.

**QU'EN** cas d'absence de Madame Marilyn Bronsard-Harvey, Madame Vicky Saumure ou Monsieur Louis-Mathieu Fréchette, le directeur général ou le secrétaire-trésorier de la municipalité assure l'intérim; à ces fins, il est investi de tous les pouvoirs se rattachant à la fonction

#### **4.SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **5.TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU**

##### **5.1**

29-02-2022

#### **AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DE COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Édouard, Saint-Flavien et Val-Alain désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la création d'une régie intermunicipale de collecte de matières organiques;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Sébastien Leclerc et résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

##### **ARTICLE 1**

Le conseil de Saint-Édouard autorise la conclusion d'une entente relative à la création d'une régie intermunicipale visant la collecte de matières organiques avec Dosquet, Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Flavien et Val-Alain. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

##### **ARTICLE 2**

Le maire, madame Denise Poulin et la secrétaire-trésorière, madame Marie-Josée Lévesque sont autorisées à signer ladite entente.

#### **6.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **7.AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

##### **7.1**

30-02-2022

#### **RÉVISION DU PLAN D'URBANISME, DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET LOTISSEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la révision du plan d'urbanisme et des règlements de zonage et de lotissement n'a pas été révisé depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines lacunes rendent l'application réglementaire difficile pour les fonctionnaires municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'urbanisme et des règlements de zonage et de lotissement pourrait être plus convivial pour les citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité devra inclure une nouvelle zone résidentielle dans son plan d'urbanisme et dans sa cartographie en 2022;

En conséquence,  
Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**DE CONFIER** le mandat de révision quinquennale du plan d'urbanisme et des règlements de zonage et de lotissement à BC2 pour un montant de \$35 067,38 taxes incluses.

## **8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **9. LOISIRS ET CULTURE**

#### **9.1**

31-02-2022

### **DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE CLUB DE MOTONEIGE SEIGNEURIE JOLY**

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**DE COMMANDITER** le Club de Motoneige Seigneurie Joly pour un montant de 114.98\$ taxes incluses.

## **10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

### **11. DIVERS**

### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

32-02-2022

### **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,  
Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

**QUE** la séance soit levée à 20h20.

---

**Denise Poulin, Maire**

---

**Marie-Josée Lévesque**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

---

**Marie-Josée Lévesque**  
Directrice générale et secrétaire- trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

**Denise Poulin, Maire**

